

Calendrier d'orientation et d'affectation

Septembre	Octobre	Novembre	Décembre
Le temps de la réflexion			

- Faire le point sur **ses goûts, ses centres d'intérêts, ses résultats scolaires**.



- S'informer sur **les différents parcours possibles après la classe de 3ème, sur le monde des métiers**.
- Premier entretien avec le PSY-EN au Collège à la demande de l'élève et sur les conseils de sa/son Professeur(e) Principal(e).
- Stage en entreprise avant les vacances de décembre.

Janvier	Février	Mars	Avril
Le temps du dialogue			

- Conseil de classe du 2e trimestre :**

Le.la jeune et sa famille formulent leurs **intentions provisoires d'orientation** sur le « TÉLÉSERVICE ORIENTATION » :

- 2nde générale et technologique ou spécifique
- 2nde professionnelle (préparant au Bac pro en 3 ans)
- 1ère année de CAP

Ces vœux sont examinés par le conseil de classe qui donne **un avis** et émet **des hypothèses sur les choix possibles**.

*Rien n'est définitif ... Ces propositions provisoires constituent les bases d'un **dialogue** en vue du choix définitif.*

- Stage en entreprise pour les 3ème avant les vacances de février.**

- Journées Portes Ouvertes dans les lycées.**

- Document sur « Après la 3ème ».**

- Pour certaines spécialités rares et souvent très demandées (domaines professionnels divers, sections internationales,...), il existe des **modalités d'admission particulières**. Se renseigner dès le mois de Janvier.



- Des entretiens d'information sont organisés pour l'admission dans certaines formations professionnelles
→ **PassPro / PassCCD**

Les élèves de 3ème peuvent se rendre au CIO en fonction de leurs besoins.

Mai	Juin	Juillet
Le temps du choix		

3 étapes importantes

1) L'ORIENTATION

Avant le conseil de classe du 3ème trimestre, le.la jeune et sa famille formulent des **choix définitifs** sur le «TÉLÉSERVICE ORIENTATION».

- Le conseil de classe répond par une **proposition d'orientation définitive** :

-Si elle est conforme au choix de la famille, elle devient une **Décision d'orientation**

-S'il y a désaccord : rencontre avec le Chef d'établissement et éventuellement Appel si le désaccord persiste.

2) L'AFFECTATION

Avant le conseil de classe du 3ème trimestre, le.la jeune et sa famille formulent des vœux (formations + lycées) sur le « **SERVICE EN LIGNE AFFECTATION** ».

C'est une **procédure informatisée(AFFELNET)** qui répartit les élèves dans les établissements en fonction des demandes des familles, du bilan des acquis de 3ème ET du nombre de places disponibles dans les différentes spécialités.

3) L'INSCRIPTION

Le.la jeune et sa famille doivent se rendre sur Educonnect pour consulter la **notification d'affectation** et procéder à **l'inscription** dans le lycée d'affectation en suivant les consignes. **Attention à bien respecter les délais !**



Le collège n'est pas destinataire des codes eduConnect. Ces codes sont envoyés directement sur l'adresse mail des parents. Il est essentiel que les parents s'assurent que l'adresse mail donnée au collège est correcte. Les parents doivent veiller à conserver précieusement ces codes.